

08 juin 2010

■ **APCM : bilan de mandature avant les élections d'octobre 2010**

Lors de la dernière assemblée générale de l'APCM avant les élections prévues la 13 octobre 2010, Alain Griset, président de l'APCM a procédé au bilan des avancées obtenues pour l'artisanat et a rappelé les principaux textes qui ont marqué la mandature, la création de l'EIRL constituant la plus grande avancée obtenue pour le développement des entreprises. Cette assemblée générale s'est tenue en présence d'Hervé Novelli, secrétaire d'Etat à l'artisanat.

S'agissant du bilan, le président de l'APCM a qualifié cette mandature 2005/ 2010 comme celle du renforcement de l'efficacité des chambres de métiers et de l'artisanat au service de la Première entreprise de France, cela au moyen d'une démarche de rationalisation et de modernisation du réseau. Parmi les évènements structurants, la réforme du statut du personnel, la création d'un conseil national de la formation dédié aux agents des CMA, la mutualisation financière entre les CMA avec un système de péréquation pérenne. Les Universités régionales des métiers (URMA) vont accueillir un public très large et répondre aux besoins de reconnaissance universitaire.

Pour la réforme des chambres consulaires, le texte qui doit être adopté par le Parlement prochainement, traduit la rationalisation du réseau avec le rééquilibrage des compétences au niveau régional et départemental, la prise en compte de nouvelles missions comme le contrôle des qualifications professionnelles et la montée en puissance du Répertoire des Métiers. Enfin, des économies d'échelle et une meilleure efficacité sont en cours de réalisation grâce à la mutualisation des outils de communication, d'organisation et de prévoyance.

Parmi les avancées obtenues dans l'environnement des entreprises artisanales en plus de l'entreprise à patrimoine affecté, le président de l'APCM a cité la suppression définitive de l'impôt forfaitaire annuel (IFA) pour les petites entreprises, la réforme de la taxe professionnelle qui simplifie et amoindrit les prélèvements, les lois résultant des Grenelle et qui représentent des opportunités de marchés, la loi sur la simplification du droit conduisant à limiter les demandes administratives auprès des entreprises, le contrôle des qualifications professionnelles.

Lors de cette mandature, l'action de l'APCM et des chambres de métiers et de l'artisanat s'est renforcée au niveau des institutions nationales, européennes. Cela s'est traduit par une meilleure pénétration médiatique et la concrétisation de nombreux partenariats essentiels pour mener des actions efficaces.

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcm.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)

12 avenue Marceau - 75008 Paris

www.artisanat.fr